



CNESER du 5 Décembre – Plénier

Notes de compte rendu de la représentation FO

Point d'information par la DGESIP et la DGRI	1
Points d'information	2
Projet de décret relatif à la validation des acquis de l'expérience (pour information)	3
Accréditation de l'université de Nouvelle Calédonie	3
Projet d'arrêté portant modification de l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en science odontologique.....	3
Projet d'arrêté accordant la reconnaissance par l'État à des écoles techniques privées pour des formations préparant au brevet de technicien supérieur à compter de la rentrée scolaire 2024.....	3
Projet d'arrêté modifiant les arrêtés fixant les nomenclatures des mentions des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.....	4
Projet d'arrêté fixant les référentiels de formation et d'évaluation relatifs à la mention « activités juridiques : Mandataire judiciaire à la protection des majeurs » de la licence professionnelle	4
Parcoursup.....	4
Projet de décret relatif aux modalités d'admission dans une section de techniciens supérieurs ou dans une section de techniciens supérieurs agricoles et portant modification du code de l'éducation et du code rural et de la pêche maritime	4
Projet d'arrêté pris en application des articles D612-31 du code de l'éducation : liste des sections de techniciens supérieurs de l'enseignement public pour lesquelles l'avis positif d'orientation n'est pas pris en compte par la commission d'admission.....	4
Projet de décret relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation.....	4
Projet d'arrêté modificatif de l'arrêté du 28 février 2020 relatif à certaines règles de fonctionnement de la plateforme Parcoursup	5
Projet d'arrêté modifiant les attendus Parcoursup pour une formation	5
Projet de Pacte et de loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOAA) : Bachelor Agro et Experts associés.....	5
Bachelor Agro.....	5
Experts associés	5
Arrêtés au profit d'établissements privés pour la délivrance de diplômes.....	6
EPITECH pour le diplôme « Expert(e) en Technologies de l'information ».....	6
ESTA pour le diplôme « ingénieur d'affaires industrielles »	6
MOPA pour le diplôme « Expert en conception, réalisation et animation 3D ».....	6
Camondo pour le grade de Master pour le diplôme « d'architecte d'intérieur-designer »	6
EXCELIA pour le diplôme « Diplôme d'Études Supérieures en Communication et Création numérique 3D »	6

Point d'information par la DGESIP et la DGRI

On apprend que le « Président va intervenir sur la recherche cette semaine », le teaser d'une série sûrement effrayante.

La DGRI se félicite de la croissance du budget ANR sur des thématiques non ciblées.

La ministre a réuni 15 sites expérimentaux sur le volet de la simplification de la vie des labos. Son souhait est de travailler sur des aspects perceptibles pour les chercheurs. Ces 15 sites vont faire des propositions tenant compte de leur situation particulière vis-à-vis des universités présentes sur ces sites. Il y aura des actions nationales sur lesquelles d'autres ministères auront la main. Par exemple : traitement des frais de missions, modalités d'autorisation de cumul, processus d'évaluation, mandat des directeurs d'unité. Le ministère sollicitera l'inspection générale et des inspecteurs seront déployés sur les sites.

Interpellée sur le sujet, la DGRI confirme qu'il faut des échanges avec les représentants du personnel, que cette consultation doit se faire

Sur la formation des enseignants, un groupe de travail réunissant la DGRH, la DGSIP, la Dgesco et France Université a été créé afin de cadrer les nouvelles réformes. La DGSIP confirme la volonté de « garder l'universitarisation de la formation ». Plusieurs axes ont été abordés :

- Créer un continuum formation après le bac, avec une entrée progressive dans le métier ;
- Mettre l'accent sur les PE : continuer le parcours préparation au professorat des écoles avec une volonté de cadrage national de la formation ;
- Repositionnement du concours au niveau Bac+3 pour le premier et second degré ;

Le groupe de travail rendra ses conclusions début 2024. Le ministère confirme une mise en place de cette formation pour septembre 2024 pour le concours en 2025.

Sur les formations d'une manière générale, la DGSIP veut mettre en lumière les formations « de qualité » pour aider à la lisibilité et réfléchit à la mise en place d'un label.

Points d'information

- Présentation de la cellule logicielle nationale et du groupe logiciel par son directeur Bruno Urbero

Le but de cette cellule est d'optimiser l'acquisition de logiciels ou de licences. Il y a un correspondant dans chaque établissement. L'idée est de mutualiser pour faire baisser les coûts. Deux leviers :

- Le protocole : ce sont des accords tarifaires, sans obligation. L'intérêt est une prénégociation de tarif ;
- Le marché.

- Présentation des travaux du CSLMD

La mission est de conduire une réflexion sur les perspectives, la cohérence et la pertinence. 5 points de réflexion : qualité des formations, cohérence entre les formations, articulation entre les formations, l'évolution des cursus, la dénomination des diplômes et leur lisibilité. L'idée est derrière d'émettre des préconisations au ministère. Ce comité regroupe 40 titulaires et suppléants d'horizon divers.

3 commissions : licence (professionnalisation en premier cycle), master (égalité des chances), doctorat

- Licence : Le constat est que des jeunes partent en BTS pour revenir en licence pro. La proposition des dé-suspendre les LP dans les licences générales. Il y aurait un parcours dès la L1 qui apparaîtrait sur Parcoursup.
- Master : Rendre plus lisibles les formations, classer les types de certifications et de formations en fonction des poursuites d'études, établir un panorama précis de l'existant en distinguant public/privé. Établir une référence qualité partagée par le public et le privé. Il faudra établir des critères qui permettent de vérifier l'activité de recherche pour

les organismes qui déposent la demande du grade de master¹. Mais évidemment cette qualité ne pourra pas être évaluée chaque année.

- Doctorat : Interrogation sur quels critères sont recrutés un docteur, la reconnaissance du statut dans les conventions collectives, comment le professionnaliser, quelles sont les compétences transversales et les compétences transférables des docteurs... Volonté de valoriser les compétences scientifiques.

Projet de décret relatif à la validation des acquis de l'expérience (pour information)

En plus du portail VAE qui nous a été présenté précédemment, le but de ce décret est de simplifier et sécuriser les parcours. Le candidat sera accompagné par un « architecte accompagnateur de parcours ». Allongement de la durée à 48h. Obligation d'un jury avec au moins 2 personnes avec obligation du jury dans les 3 mois après le dépôt du dossier. L'entrée en vigueur se fera progressivement en 2024.

Accréditation de l'université de Nouvelle-Calédonie

Le ministère nous précise que le texte est hors calendrier, car c'est un calendrier austral. En effet, la rentrée est en février. Une spécificité est que la licence peut se faire en 5 ou 7 semestres, ce qui permet aux étudiants de pouvoir candidater sur les formations ayant le calendrier de la métropole. À noter également que la Nouvelle-Calédonie possède son propre parcoursup pour les mêmes raisons de calendrier.

Il a été fait mention de surcours par rapport à un établissement en métropole, notamment lié à la construction, mais aussi à la majoration des traitements de 73%. Sur les moyens, le représentant de l'Université nous a expliqué que cela dépendait beaucoup des promesses faites lors des venues des politiques. Des moyens ont été obtenus, ce qui a permis de dégelier des postes. Il en reste 4 sur 130. Il y a une centaine de personnels administratifs et 50% des heures qui sont en heures complémentaires.

* *Votes (sur 30 présents) : 29 Pour, 0 Contre, 1 Abs dont FO, 0 NPPV.*

Il y a une incitation à l'hybridation des enseignements hybrides : certes, il doit y avoir des difficultés dues à l'éloignement, mais l'université de Nouvelle-Calédonie est-elle une université de seconde zone, pour qu'on y accroisse des modalités d'enseignement qui ont montré tous leurs défauts pendant la période Covid ? De même, nous ne sommes pas favorables à la mise en place de l'approche par compétences, qui ne garantit pas la qualité de l'acquisition des connaissances disciplinaires. Enfin comme beaucoup d'universités, l'université de Nouvelle-Calédonie se retrouve avec des milliers d'heures complémentaires, qui représentent environ la moitié des heures dispensées. Ce n'est pas un bon modèle, et prévoir son financement ne le rend pas meilleur. Il faut des postes !

Projet d'arrêté portant modification de l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en science odontologique

* *Votes (sur 26 présents) : 10 Pour, 14 Contre dont FO, 2 Abs, 0 NPPV.*

Cet arrêté limite le nombre d'inscription au cours du 1^{er} cycle des études odontologiques.

Projet d'arrêté accordant la reconnaissance par l'État à des écoles techniques privées

¹ On se rendra à la fin de ces notes pour apprécier l'ironie sur la demande de Camondo.

pour des formations préparant au brevet de technicien supérieur à compter de la rentrée scolaire 2024

* *Votes (sur 27 présents)* : 0 Pour, 17 Contre dont FO, 7 Abs, 3 NPPV.

Fidèle au principe de collation des grades, FO a voté contre .

Projet d'arrêté modifiant les arrêtés fixant les nomenclatures des mentions des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

* *Votes (sur 27 présents)* : 25 Pour, 0 Contre, 2 Abs dont FO, 0 NPPV.

Cet arrêté vise à transformer l'intitulé des mentions de licence et de master « Sciences de l'éducation » en « Sciences de l'éducation et de la formation ».

Projet d'arrêté fixant les référentiels de formation et d'évaluation relatifs à la mention « activités juridiques : Mandataire judiciaire à la protection des majeurs » de la licence professionnelle

* *Votes (sur 27 présents)* : 26 Pour, 0 Contre, 0 Abs, 1 NPPV dont FO.

Impossible de savoir les conséquences réelles de cette création : ce diplôme aura désormais le monopole, remplaçant un certificat qui était de « niveau 5 », c'est-à-dire Bac+2.

Parcoursup

Projet de décret relatif aux modalités d'admission dans une section de techniciens supérieurs ou dans une section de techniciens supérieurs agricoles et portant modification du code de l'éducation et du code rural et de la pêche maritime

* *Votes (sur 28 présents)* : 18 Pour, 0 Contre, 8 Abs dont FO, 2 NPPV.

Non prise en compte de l'avis positif du chef d'établissement antérieur quand la section de BTS est « proposée par la voie de l'apprentissage » : c'est donc encore un encouragement à l'apprentissage. Les élèves ou étudiants n'ont pas besoin de moins de cours, mais de plus de cours ! De plus, des passe-droits sont établis pour des établissements privés pour certains accès en BTS (art. 1-3°)

Projet d'arrêté pris en application des articles D612-31 du code de l'éducation : liste des sections de techniciens supérieurs de l'enseignement public pour lesquelles l'avis positif d'orientation n'est pas pris en compte par la commission d'admission

* *Votes (sur 28 présents)* : 18 Pour, 0 Contre, 8 Abs dont FO, 2 NPPV.

Concrètement : liste de BTS où l'avis du chef de l'établissement antérieur au BTS n'est pas pris en compte pour l'admission en BTS. Tous ces BTS sont dans le secteur de la Marine et de la Défense, militaire au sens large. Donc, dans ces secteurs, on s'exempte de la loi commune. Pourquoi ? Sans doute pour continuer à garantir la qualité des BTS ou diplômes en question. On voit là l'absurdité de l'établissement de quotas.

Projet de décret relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation

* *Votes (sur 27 présents)* : 13 Pour, 9 Contre dont FO, 5 Abs, 0 NPPV.

Ce décret fait naturellement partie du système Parcoursup. Par ailleurs, il est discriminant pour les étudiants (le projet de décret prévoit de diminuer dans certaines filières le nombre de vœux qui peuvent être formulés par les candidats de nationalité non européenne) ce qui est contraire à la tradition républicaine.

Projet d'arrêté modificatif de l'arrêté du 28 février 2020 relatif à certaines règles de fonctionnement de la plateforme Parcoursup

* *Votes (sur 27 présents)* : 6 Pour, 19 Contre dont FO, 1 Abs, 0 NPPV.

Mise en œuvre du décret précisant les formations pour lesquelles le nombre de vœux sera limité. Ceci conforme que Parcoursup a pour objectif de gérer la pénurie. Il faut ouvrir des places, partout où c'est nécessaire !

Projet d'arrêté modifiant les attendus Parcoursup pour une formation (STAPS)

* *Votes (sur 27 présents)* : 9 Pour, 7 Contre dont FO, 11 Abs, 0 NPPV.

La modification consiste surtout en la suppression d'un paragraphe expliquant que les nombreux attendus listés dans ce paragraphe n'étaient pas tous exigibles au même niveau, un attendu pouvant en compenser un autre. Apparemment ce n'était pas suffisant pour barrer suffisamment de bacheliers. La suppression du paragraphe signifie que l'on attend tous les attendus au même niveau pour rentrer en STAPS : concrètement, ceci permettra de barrer encore plus de bacheliers... Encore une fois, ce qu'il faut, c'est ouvrir des filières et des postes, non refouler en paramétrant de plus en plus durement Parcoursup.

Projet de Pacte et de loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOAA) : Bachelor Agro et Experts associés

Proposition acceptée de voter en deux fois

Bachelor Agro

* *Votes (sur 28 présents)* : 12 Pour, 15 Contre, 1 Abs dont FO, 0 NPPV.

C'est un « bachelor » de plus. Nécessité réelle ou volonté de tout « lisser » avec le terme de « bachelor » ? Une année d'études en plus, où sont les dotations pour ce faire ? Ceci, alors que de plus les collègues de l'enseignement agricole se retrouvent avec des « fiches métier » chamboulées, càd des comptabilisations de services défavorables.

Experts associés

* *Votes (sur 27 présents)* : 18 Pour, 7 Contre, 2 Abs dont FO, 0 NPPV.

Si la finalité officielle d'« accélérer la transmission aux apprenants, futurs professionnels du secteur agricole, des nouvelles connaissances et compétences relatives aux transitions agroécologique et climatique en agriculture » est acceptable, rien n'exclut que ces experts viennent du privé (ens. sup. privé ou entreprises privées avec des ingénieurs, par ex.). FO ne peut que s'abstenir.

Arrêtés au profit d'établissements privés pour la délivrance de diplômes

Fidèle au principe de collation des grades, FO a voté contre toutes ces demandes.

EPITECH pour le diplôme « Expert(e) en Technologies de l'information »

* *Votes (sur 28 présents) : 0 Pour, 25 Contre dont FO, 3 Abs, 0 NPPV.*

ESTA pour le diplôme « ingénieur d'affaires industrielles »

* *Votes (sur 28 présents) : 0 Pour, 25 Contre dont FO, 2 Abs, 1 NPPV.*

MOPA pour le diplôme « Expert en conception, réalisation et animation 3D »

* *Votes (sur 26 présents) : 9 Pour, 17 Contre dont FO, 0 Abs, 0 NPPV.*

Camondo pour le grade de Master pour le diplôme « d'architecte d'intérieur-designer »

* *Votes (sur 28 présents) : 0 Pour, 17 Contre dont FO, 11 Abs, 0 NPPV.*

À noter qu'il n'y a pas d'adossement à la recherche

EXCELIA pour le diplôme « Diplôme d'Études Supérieures en Communication et Création numérique 3D »

* *Votes (sur 20 présents) : 0 Pour, 17 Contre dont FO, 3 Abs, 0 NPPV.*

###